

Panel citoyen sur les grands enjeux de l'eau
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

CONTRIBUTION CITOYENNE

Mai 2024



Organisée par :



Sommaire

Préambule.....	1
Introduction.....	2
Présentation du panel.....	2
Les membres du panel.....	3
Cadre réglementaire.....	4
Changement climatique.....	4
Défi n°1 : Information, sensibilisation, transparence.....	6
Motivations et justifications.....	6
Sensibiliser : informer, former et éduquer les citoyens et les différents acteurs sur les enjeux de l'eau.....	6
Responsabiliser les usagers sur leur consommation.....	6
Rendre accessible et transparente l'information sur l'eau nécessaire à la production d'un produit et sur la quantité d'eau utilisée pour le produire.....	6
Conditions de réussite.....	6
Sensibiliser : informer, former et éduquer les citoyens et les différents acteurs sur les enjeux de l'eau.....	6
Responsabiliser les usagers sur leur consommation.....	7
Rendre accessible et transparente l'information sur l'eau nécessaire à la production d'un produit et sur la quantité d'eau utilisée pour le produire.....	7
Rôle des citoyens.....	7
Défi n°2 : Participation citoyenne, gouvernance ouverte, gestion publique, partage équitable de l'eau.....	8
Développer une gestion participative et démocratique de la gouvernance de l'eau et développer les outils adaptés allant de la protection juridique à l'information des citoyens.....	8
Motivations et justifications.....	8
Conditions de réussite.....	9
Pour que la gouvernance soit ouverte : affirmer le principe de concertation.....	9

Défi n° 3 : Sobriété, transformation des modèles, économies d'eau, tarification et coût de l'eau	11
Comment la tarification de l'eau peut-elle être un levier pour préserver la ressource qui se raréfie ?	11
Motivations et justifications.....	11
Conditions de réussite.....	11
Rôle des citoyens.....	12
Défi n° 4 : Réduction des pollutions : sensibiliser, encadrer, contrôler, sanctionner	13
Motivations et justifications.....	13
Conditions de réussite.....	13
Défi n° 5 : Solutions basées sur la nature, adaptation des modèles, des imaginaires, préservation des milieux et de la biodiversité	14
Améliorer les milieux aquatiques et la biodiversité sur le long terme en incluant les citoyens dans la démarche.....	14
Motivations et justifications.....	14
Conditions de réussite.....	14
Rôle des citoyens.....	16
Défi n° 6 : S'assurer que les enjeux de l'eau soient systématiquement intégrés dans l'aménagement du territoire	17
Motivations et justifications.....	17
Conditions de réussite.....	17
Rôle des citoyens.....	18
Annexe : les intervenants	19
Session 1.....	19
Session 1.A.....	19
Session 1.B.....	19
Session 2.....	19

Préambule

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du ministère de la Transition écologique, dont l'objectif est la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elle aide les collectivités, les acteurs économiques et tous les usagers de l'eau à utiliser la ressource de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et les dégradations des milieux aquatiques. Son action contribue à atteindre le bon état de toutes les eaux, un objectif fixé dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Elle assure le secrétariat de ces comités de bassin en charge de l'élaboration des SDAGE.

Après trois cycles de la directive-cadre sur l'eau, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, déléguée de bassin ont souhaité faire évoluer la méthode d'élaboration de la synthèse des questions importantes, préalable à la préparation du SDAGE Rhône-Méditerranée 2028-2033. Elles ont cherché à renouveler et élargir le cadre des débats, en introduisant une démarche de participation citoyenne, en parallèle des travaux du comité de bassin. En effet, l'élaboration des questions importantes est une étape propice à la participation citoyenne, promue par le SDAGE 2022-2027, car elle vise à recueillir l'avis du public sur les grands défis que la politique portée par le comité de bassin doit relever à l'avenir pour l'eau et les milieux aquatiques.

Pour mener à bien cette participation citoyenne, l'agence de l'eau a mandaté deux prestataires, l'institut de sondages Harris Interactive pour constituer un panel citoyen illustrant la diversité de la population du bassin Rhône-Méditerranée (1), et le cabinet Res publica pour l'accompagner dans l'organisation et l'animation des travaux de ce panel. Les membres du panel citoyen ont été appelés à identifier les défis prioritaires pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et les leviers d'action à mobiliser à leur niveau. Pour répondre à ces questions, les citoyens ont rédigé collectivement un ensemble de défis qui constituent la présente contribution du panel.

Cette contribution a été présentée aux services de l'agence de l'eau et des DREAL ainsi qu'au comité de bassin Rhône-Méditerranée en juin 2024 pour nourrir la rédaction du projet de synthèse des questions importantes que le comité de bassin soumettra à une consultation du public et des assemblées en novembre 2024.

1- Panel composé de 30 citoyens et défini selon des critères d'âge, de genre, de catégorie socio-professionnelle, de zone géographique et de type de territoire.

Introduction

Dans le cadre de la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée (2028 - 2033), et pour la première fois l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes, déléguée de bassin ont engagé une démarche de participation citoyenne.

Pour ce faire, deux questions ont été posées au panel afin d'intégrer les idées et priorités des citoyens dans la rédaction des questions importantes inspirant les lignes directrices du SDAGE.

“ **En tant que citoyens, quels sont, pour vous, les défis prioritaires pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, sur le bassin Rhône Méditerranée, pour la prochaine décennie ?**

Quel rôle les citoyens peuvent-ils jouer pour relever ces défis ? ”

Présentation du panel

Dans le cadre de cette démarche de participation citoyenne, un panel de 30 citoyens a été constitué pour donner la parole sur les grands enjeux de l'eau.

L'objectif de ce panel ? Produire une contribution citoyenne qui alimentera la rédaction de la synthèse des questions importantes du futur SDAGE 2028-2033 qui sera mise à la consultation du public et des assemblées de novembre 2024 à mai 2025.

La sélection des citoyens du panel a été faite par tirage au sort et après un entretien téléphonique avec chacun afin de présenter la démarche de manière détaillée et d'identifier les personnes intéressées pour prendre part à cette démarche de participation citoyenne.



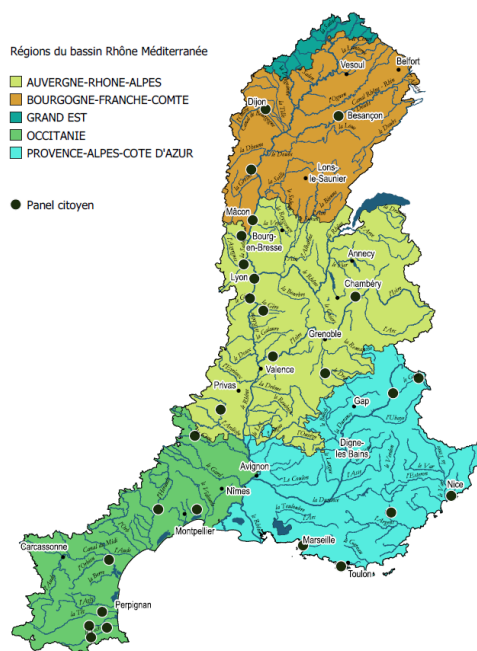


Les membres du panel

Nicole, Gilbert, Céline, Lorraine, Fathi, Blandine, Jean-Sébastien, Lise, Soraya, Myriam, Sylvain, Julie, Jacques, Patrick, Agathe, Guillaume, Christophe, Angevine, Anne-Marie, Agathe, Damien, Rosine, Louise, Leslie, Stéphane, Valérie, Jean-Claude, Jean, Jacques

Le panel illustre la diversité de la population du bassin Rhône-Méditerranée : de tout âge, de tout milieu socio-professionnel et issus des différentes zones géographiques du territoire. La diversité des profils a permis de prendre en compte la variété des points de vue des habitants du bassin. Il faut quand même préciser que les membres du panel étaient pour une partie déjà intéressée par les enjeux liés à l'eau.

8 réunions réparties sur 6 mois de janvier à juin 2024 ont été organisées pour permettre aux membres de se former, de rencontrer des scientifiques et des témoins issus du terrain, préparer et finaliser une contribution sur les grands défis de l'eau pour les prochaines années et la manière dont nous tous, citoyens, pouvons agir. Pendant cet intervalle, des experts et des acteurs spécialistes des grands enjeux de l'eau ont été auditionnés.



Cadre réglementaire

En France comme dans les autres pays membres de l'Union Européenne, les plans de gestion des eaux sont encadrés par le droit communautaire inscrit dans la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000. Ce sont les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Institués par la loi sur l'eau de 1992, ces documents de planification ont été renforcés suite à la DCE. Ils fixent pour six ans les orientations fondamentales et dispositions pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et le maintien ou la restauration du bon état des milieux aquatiques. Ils sont au nombre de 12, un pour chaque « bassin » hydrographique de la France métropolitaine et d'outre-mer.

Le troisième cycle de la DCE a débuté en 2022 pour une période de 6 ans. La quatrième génération de SDAGE est approuvée en 2022 pour la période 2022-2027.

Le SDAGE sera approuvé fin 2027 pour la période 2028-2033 et se prépare d'ores et déjà via l'identification des grands enjeux de l'eau auxquels le SDAGE devra répondre qui sont appelés questions importantes.

Changement climatique

Pour évaluer et anticiper les conséquences incertaines et imprévisibles du changement climatique, il est nécessaire d'interroger le futur et planifier des solutions pour demain. On hérite du passé et on se projette dans un futur qui évolue.

On doit se préparer à des scénarios différents. En effet, le changement climatique va intensifier les événements extrêmes dans le domaine de l'eau. Différents scénarios existent plus ou moins pessimistes. Ce sont les modèles climatiques qui permettent d'envisager le futur. Il faudra donc gérer à la fois des périodes de sécheresse intense, à des niveaux inconnus dans le climat actuel, mais aussi des précipitations extrêmes susceptibles d'engendrer des fortes inondations, soit par débordement des cours d'eau, soit par ruissellement, notamment dans les zones fortement imperméabilisées, illustrations de la vulnérabilité humaine face aux variations climatiques.

Conséquences de ces changements :

- Modification du régime des précipitations
- Augmentation de la sévérité des étiages des cours d'eau, potentiellement impactante ;
- Modification de la saisonnalité des cours d'eau d'influence hivernale (neige) ;
- Une augmentation de la température des cours d'eau, impactant la biodiversité.

Il apparaît que les mesures et niveaux de limitation définis actuellement nécessitent une adaptation urgente des différents usagers : domestiques, agricoles et industriels.

Afin de prendre en compte les besoins de tous les usagers de l'eau, plusieurs thématiques importantes sont à mettre en avant :

- **Défi n°1** : Information, sensibilisation, transparence
- **Défi n°2** : Participation citoyenne, gouvernance ouverte, gestion publique, partage équitable de l'eau
- **Défi n°3** : Sobriété, transformation des modèles, économies d'eau, tarification et coût de l'eau
- **Défi n°4** : Réduction des pollutions : sensibiliser, encadrer, contrôler, sanctionner
- **Défi n°5** : Solutions basées sur la nature, adaptation des modèles, des imaginaires , préservation des milieux et de la biodiversité
- **Défi n°6** : S'assurer que les enjeux de l'eau soient systématiquement intégrés dans l'aménagement du territoire

Il semble primordial de se mobiliser pour renforcer le message de l'indispensable et prioritaire adaptation au changement climatique en conciliant prévention, lutte et adaptation ; et de s'assurer que le système de gouvernance permette une gestion démocratique des ressources, en collaboration avec tous les acteurs concernés qui ne sont actuellement pas tous associés.

De plus, il est nécessaire d'insister sur l'importance de la nature : c'est à l'homme de s'adapter à la nature et non l'inverse. Développer la recherche sans s'attendre tout de même à ce que la science ou la technique résolvent tous les problèmes et sensibiliser les citoyens en s'appuyant sur les médias avec des campagnes de communication pour contrebalancer les publicités des industriels et le greenwashing. Garantir l'eau comme bien commun, et faire de son accès un principe fondamental.

Il est important de noter que le panel pointe l'aspect systémique des enjeux de l'eau, les différents défis identifiés se répondent, sont interconnectés. Les mêmes conditions de réussite peuvent se retrouver présentées dans plusieurs défis ; également la prise en compte de certains enjeux est nécessaire pour la réalisation des autres défis

Défi n° 1 : Information, sensibilisation, transparence

Motivations et justifications

Sensibiliser : informer, former et éduquer les citoyens et les différents acteurs sur les enjeux de l'eau

Il est nécessaire d'éduquer voire de rééduquer les citoyens sur les enjeux liés à la gestion de l'eau afin de déconstruire les pré-pensées, les a priori et idées reçues. Il convient de cibler plus particulièrement les enfants qui sont les futurs citoyens et décideurs. Il est essentiel de pouvoir les amener à développer des réflexes de pensées et d'actions.

Responsabiliser les usagers sur leur consommation

Concernant ce sujet, les panélistes identifient un objectif majeur : sensibiliser à la sobriété et garantir l'accès à l'information afin que le citoyen puisse consommer en toute conscience.

Rendre accessible et transparente l'information sur l'eau nécessaire à la production d'un produit et sur la quantité d'eau utilisée pour le produire

Il est important que l'information sur les produits soit transparente concernant les polluants qu'ils contiennent ainsi que la quantité d'eau utilisée pour leur confection. L'objectif poursuivi est de permettre aux usagers de mieux choisir les biens qu'ils consomment et de mieux comprendre leur consommation d'eau personnelle.

Conditions de réussite

Sensibiliser : informer, former et éduquer les citoyens et les différents acteurs sur les enjeux de l'eau

Le panel demande la mise en œuvre ou le renforcement des actions suivantes :

- Proposer à l'agence de l'eau de recruter et de former des citoyens non élus, afin qu'ils deviennent des « experts ». Ils pourront ainsi sensibiliser les habitants sur les territoires et répondre aux besoins des communes, des intercommunalités ou des départements.
- Renforcer la sensibilisation des enfants en insistant sur le petit cycle de l'eau et en proposant à des personnes engagées d'intervenir au sein des classes. *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°2 : Participation citoyenne, gouvernance ouverte, gestion publique, partage équitable de l'eau)*
- Créer une journée de sensibilisation obligatoire pour les jeunes sur le modèle de la journée défense et citoyenneté (JDC).
- Créer une journée du patrimoine environnemental où l'on ouvre au public les usines (notamment usine de potabilisation), les exploitations agricoles, les stations d'épuration, etc., qui ont pris des engagements pour réduire leur consommation en eau et leur impact sur la pollution des milieux. L'objectif est d'informer et sensibiliser sur les besoins et pratiques des différents acteurs.

Responsabiliser les usagers sur leur consommation

Le panel demande la mise en œuvre ou le renforcement des actions suivantes :

- Mettre à disposition, via les communes, des équipements pour permettre aux citoyens de réaliser des économies d'eau (récupérateurs, mousseurs, etc.).
- Rendre plus lisible sur la facture la consommation personnelle des usagers afin de favoriser une prise de conscience et leur permettre d'adopter des comportements plus sobres.
- Proposer à l'agence de l'eau et aux acteurs institutionnels de mener des campagnes de communication à destination du grand public. L'objectif est de mettre en avant des enjeux liés à l'eau grâce à des canaux variés : podcasts, émissions, influenceurs. Apporter de l'information pour que tout le monde se sente concerné. Les questions à aborder : comment l'eau est gérée (gouvernance l'eau) ; qui consomme quoi ? Le panel propose de prendre exemple sur les campagnes de communication qui sont mises en œuvre en lien avec la gestion des déchets.
- Créer un numéro vert pour permettre aux citoyens de s'informer sur les solutions permettant d'adopter des comportements plus sobres et d'optimiser leur consommation en eau.
- Garantir une protection juridique aux lanceurs d'alerte qui dénoncent les atteintes à la ressource en eau et à la protection de l'environnement. *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°2 : Participation citoyenne, gouvernance ouverte, gestion publique, partage équitable de l'eau)*

Rendre accessible et transparente l'information sur l'eau nécessaire à la production d'un produit et sur la quantité d'eau utilisée pour le produire

Le panel demande la mise en œuvre ou le renforcement des actions suivantes :

- Élaborer un « Aquascore », sur le modèle du « Nutri Score », dont le calcul serait obligatoire pour l'ensemble des produits de consommation. Les membres du panel précisent qu'il convient de veiller à concevoir un dispositif pertinent et lisible compte tenu du nombre important de labels et de s'assurer qu'il ne soit pas détourné par les entreprises afin de servir des stratégies de greenwashing. *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°4 : Réduction des pollutions : sensibiliser, encadrer, contrôler, sanctionner)*
- Créer des calculateurs de consommation d'eau qui permettent aux citoyens d'identifier pour une tâche donnée, les options les plus économes en eau. Par exemple, permettre de se renseigner sur les techniques et matériaux de construction pour la rénovation d'une maison.
- Avoir une transparence sur les actions mises en œuvre et sur les résultats obtenus, par exemple : avoir une meilleure communication sur les actions de restauration et de préservation de l'eau et des milieux qui sont menées par les différents acteurs (et soutenues par des financements publics comme les agences de l'eau).

Le rôle des citoyens

- Avoir une consommation éclairée (personnelle et professionnelle).
- S'investir localement et collectivement.
- Être un exemple pour nos futurs citoyens.

Défi n° 2 : Participation citoyenne, gouvernance ouverte, gestion publique, partage équitable de l'eau

Développer une gestion participative et démocratique de la gouvernance de l'eau et développer les outils adaptés allant de la protection juridique à l'information des citoyens

Motivation / justification du défi

Le panel partage l'idée selon laquelle les citoyens ont l'impression ou font le constat qu'ils ne sont pas assez impliqués dans les processus décisionnels concernant la gestion de l'eau : comment faire en sorte que la diversité des usagers de l'eau soit mieux représentée dans les instances gestionnaires ou décisionnaires tout en démultipliant les démarches de concertation à tous les niveaux de la gestion de l'eau ?

Les membres du panel font le constat du problème de la privatisation de la gestion de l'eau qui entraîne une gestion qui n'associe pas suffisamment l'ensemble des acteurs et usagers :

- Il existe des groupes d'intérêt qui exercent une forte influence sur les décisions, leur modèle économique se base sur une utilisation intensive de la ressource en eau (notamment certaines activités agricoles et / ou industries).
- Les hommes politiques prennent des décisions qui peuvent être basées sur des considérations économiques, électorales et politiques.
- Jusqu'à maintenant, certaines décisions sont prises par les organes compétents, notamment les préfets, qui donnent voix aux différents acteurs économiques (chasses / pêche / agriculteurs) mais ne prennent pas suffisamment en considération les avis citoyens : le panel propose d'élire des représentants de la société civile qui peuvent intervenir dans les processus de décision (*cf. ci-dessous*).
- Certes aujourd'hui il y a aussi des élus, ainsi que des représentants de certains usagers, dans les comités de bassins, mais ils n'ont pas une vision des besoins de chacun des usagers ; il est nécessaire, en plus, d'avoir des maîtres d'usage pour avoir la vision de l'ensemble des personnes concernées (*cf. conditions de réussites*).
- Le panel demande que les citoyens puissent participer à la gestion de l'eau, que l'on soutienne des modèles de gestion coopérative de la gouvernance de l'eau, en créant par exemple des sociétés coopératives d'intérêt collectif.
- Il souhaite en outre engager les citoyens dans la gestion de l'eau afin que ces derniers soient plus impliqués et se sentent également plus concernés par ces enjeux. Il s'agit de les intégrer réellement à la gouvernance en tant qu'entité concernée, y compris dans la gestion opérationnelle. *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°5 : Solutions basées sur la nature, adaptation des modèles, des imaginaires, préservation des milieux et de la biodiversité)*

Conditions de réussite

Pour que la gouvernance soit ouverte : affirmer le principe de la concertation

Promouvoir une gestion démocratique de l'eau en introduisant la notion de maître d'usage :

- La notion de maître d'usage légitime un droit à la participation de la société civile dans son ensemble, c'est-à-dire au-delà des associations et organisations déjà présentes dans les organes décisionnaires intervenant dans un périmètre donné. Le panel entend par société civile toute personne ou groupe de personnes concernées / intéressées / impliquées. Cela conduit à prendre en compte des collectifs existants qui, aujourd'hui, ne sont pas représentés comme les associations de locataires ou de commerçants, etc.
- Le panel souhaite impliquer l'ensemble des maîtres d'usage dans toutes les instances consultatives et de gouvernance et à toutes les échelles de décision afin qu'ils puissent participer à la décision, notamment en ce qui concerne la question du partage de l'eau et les décisions préfectorales.
- Avoir une gestion intégrative et participative : savoir comment les gestionnaires gèrent l'eau, comprendre qui fait quoi.
- Organiser des instances de concertation avec l'ensemble des associations et structures gestionnaires (y compris les associations d'irrigants / arrosage, les agriculteurs, les industriels, etc.). Obligation pour ces acteurs de participer et de transmettre des informations concernant leurs activités. Participation à ces instances afin d'émettre des propositions et prendre des décisions concernant :
 - La définition des actions communes permettant une gestion partagée de l'eau (disposant de méthodologies et d'outils).
 - La priorisation collective des usages en eau pour définir quels sont les usages qui correspondent à des besoins vitaux et les usages sur lesquels il est possible de réaliser des économies.
 - Organiser des panels ou des référendums.

Prendre en compte la parole citoyenne en systématisant et rendant obligatoires les consultations en amont des prises de décisions ; aucun aménagement du territoire ne devrait être réalisé sans cette consultation.

- Garantir une protection juridique aux lanceurs d'alerte qui dénoncent les atteintes à la ressource en eau et à la protection de l'environnement. Le faire au titre du caractère vital et de l'impact de la gestion de l'eau sur la vie des citoyens. *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°1 : Information, sensibilisation, transparence)*
- Vulgariser l'ensemble des questions liées à l'eau : apporter de l'information (dans les programmes scolaires ou par des campagnes de sensibilisation et communication), pour que tout le monde se sente concerné. Les questions à aborder : comment l'eau est gérée (gouvernance l'eau) ; le petit cycle de l'eau (aujourd'hui c'est le grand cycle de l'eau qui est principalement enseigné à l'école), qui consomme quoi ? Le panel propose de prendre exemple sur la gestion des déchets. *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°1 : Information, sensibilisation, transparence)*

Assurer une protection juridique de l'eau :

- Le panel souhaite que le SDAGE serve de « support jurisprudentiel » devant les tribunaux dans un rapport de conformité plutôt que de compatibilité. Par exemple, des méga-bassines ont été validées alors qu'elles sont incompatibles avec les prescriptions du SDAGE car elles impliquent l'imperméabilisation des sols, le pompage dans la nappe et le détournement de la ressource. Le panel souhaite que les dérogations préfectorales ne puissent pas être prises si elles ne sont pas conformes avec le SDAGE.
- Le panel demande que l'eau soit reconnue comme bien commun dans la Constitution et que soit adopté un statut juridique pour toutes les formes d'eau (nappes, rivières, lacs, étangs) pour empêcher la privatisation de l'eau. Cela permettrait par exemple que la décision d'interdiction de prélèvement concerne également l'eau qui a été prélevée dans une nappe avant que cette décision ait été prise. Ainsi l'eau qui a été pompée au sein d'une nappe et qui est stockée ne pourra pas être utilisée tant l'interdiction n'a pas été levée. Si l'eau est reconnue comme un bien commun, son utilisation ne pourrait pas être décidée uniquement par un acteur privé mais nécessiterait une décision d'une instance collégiale.
- Le panel souhaite donner un statut juridique aux cours d'eau (et aux écosystèmes connexes) pour protéger la ressource en cas de dégradation (et appliquer efficacement le principe pollueur-payeur) comme au Québec avec la rivière Mutehekau Shipu (2). Les droits suivants pourraient être reconnus : « le droit de vivre, d'exister et de couler ; le droit au respect de ses cycles naturels ; le droit d'évoluer naturellement, d'être préservée et d'être protégée ; le droit de maintenir sa biodiversité naturelle ; le droit de maintenir son intégrité ; le droit de remplir ses fonctions essentielles au sein de son écosystème ; le droit d'être à l'abri de la pollution ; le droit à la régénération et à la restauration et le droit d'ester en justice ». Voir aussi l'expérimentation de l'Assemblée populaire du Rhône (3). *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°5 : Solutions basées sur la nature, adaptation des modèles, des imaginaires, préservation des milieux et de la biodiversité).*
- Interdire la privatisation de l'eau : par exemple, les grands réservoirs (échelle à fixer) devraient être considérés comme un bien commun redistribuable en cas de sécheresse.
- Adopter, dans le domaine de l'eau, le principe de non-régression.

2- La Mutehekau Shipu, ou Magpie, est la troisième rivière du monde à devenir une personne morale selon le droit international : <https://alliance-ms.org/>

3- <https://www.assembleepopulairedurhone.org/>

Défi n° 3 : Sobriété, transformation des modèles, économies d'eau, tarification et coût de l'eau

Comment la tarification de l'eau peut-elle être un levier pour préserver la ressource qui se raréfie ?

Motivations et justifications

Les réseaux de distribution d'eau potable appartiennent aux collectivités locales. La responsabilité des fuites leur incombe également.

La gestion d'un réseau d'eau potable n'est pas compatible avec un modèle économique capitaliste : l'objectif étant de viser la baisse de la consommation d'eau et de s'assurer que les « profits » soient réinjectés dans l'entretien du réseau, dans le financement des structures qui gèrent les réseaux et non dans l'enrichissement des actionnaires. La raréfaction de la ressource en eau est également à prendre en considération. La réduction des fuites sur les réseaux et les efforts de lutte contre d'autres sources de gaspillage d'eau permettront aux particuliers de bénéficier d'un prix de l'eau raisonnable.

Enjeu de valoriser une utilisation sobre de la ressource en eau par les particuliers et de répartir les coûts en fonction de la consommation réelle.

Conditions de réussite

Privilégier une gestion publique et décentralisée des réseaux de distribution d'eau potable :

Le panel demande la mise en œuvre ou le renforcement des actions suivantes :

- Renforcer les moyens des collectivités territoriales pour identifier et agir sur les fuites des réseaux. Mettre en place des mesures incitatives puis des sanctions si des contrôles ne sont pas effectués.
- Inciter les collectivités territoriales à privilégier une gestion publique des réseaux de distribution d'eau potable à la sous-traitance à des entreprises privées. Si elles sous-traitent, les inciter à donner un cadre avec des objectifs de rendement et des seuils maximaux de fuite acceptables.
- Créer des mesures incitatives pour encourager la division des réseaux de distribution entre eau potable et eau non potable, notamment pour les nouvelles constructions.
- Responsabiliser les particuliers en les engageant à vérifier ou à faire vérifier régulièrement leur réseau d'eau. Création d'un « forfait vérification du réseau d'eau » avec une intervention annuelle d'un professionnel. Rendre obligatoire, au moment des ventes ou des mises en location, la réalisation d'un diagnostic portant sur l'état du réseau d'eau.

Valoriser les entreprises qui économisent la ressource en eau

Le panel demande la mise en œuvre ou le renforcement des actions suivantes :

- Valoriser les entreprises, notamment des secteurs qui ont une utilisation intensive de la ressource en eau comme le textile, la papèterie ou l'agriculture et qui sont engagées dans une démarche innovante en :
 - Soutenant les départements de recherche et développement de ces entreprises
 - Soutenant également l'achat par les consommateurs de ces produits innovants et en les promouvant via des campagnes de communication.

Mettre en place une tarification par paliers

Le panel demande la mise en œuvre ou le renforcement des actions suivantes :

- Introduire une tarification par paliers basée sur la consommation réelle du foyer. S'assurer que le 1^{er} palier soit accessible avec un coût de l'eau faible. Prendre exemple sur les systèmes mis en place par les villes de Libourne (1), Montpellier (2) et prochainement Lyon (3).
- Être vigilant, dans la conception de ce système tarifaire, à la question de la justice sociale en prenant en considération divers critères comme la composition du foyer, la taille rurale et différencier les zones urbaines ou rurales.

Les membres du panel ont écarté l'option d'adapter le prix de l'eau en fonction des revenus. Ils estiment que chacun doit être responsabilisé face à la rareté de la ressource.

Le rôle des citoyens

Sensibiliser, instruire et encourager sur la sobriété par l'éducation, les médias.

4- <http://eau.libourne.fr/tarification/>

5- <https://regiedeseaux.montpellier3m.fr/medias/pdf/tarification-eau-2023.pdf>

6- <https://met.grandlyon.com/des-changements-a-venir-pour-les-tarifs-de-leau-potable/>

Défi n° 4 : Réduction des pollutions : sensibiliser, encadrer, contrôler, sanctionner

Motivations et justifications

La pollution impacte l'ensemble de la chaîne de vie et de la biodiversité, tant sur l'aspect consommation d'eau potable que sur le fonctionnement général de la vie sur terre.

Le panel identifie deux objectifs majeurs :

- Identifier les polluants et leurs origines.
- Réduire les pollutions à la source.

Conditions de réussite

Le panel demande la mise en œuvre ou le renforcement des actions suivantes :

- Renforcer la réglementation relative aux polluants, notamment avec une réglementation plus globale, européenne, afin que les règles soient les mêmes par secteur d'activité (pour éviter la concurrence déloyale) et faire en sorte qu'elles soient respectées. Dans le même temps, adapter les réglementations au terrain (aux régions) afin qu'elles soient cohérentes avec les impératifs locaux.
- Contrôler les polluants générés par les différents acteurs (industriels, agriculteurs, commerces, etc.).
- Assurer la transparence des polluants utilisés dans la fabrication des produits de consommation (présence de polluants) et de leurs interactions (effet cocktail) notamment pour faciliter l'usage d'eaux usées dans l'arrosage (y compris par aspersion).
- Assurer le financement de moyens humains et matériels en particulier pour les process de contrôle.
- Financer la recherche, afin d'identifier les nouveaux polluants, mais aussi les nouvelles méthodes de productions plus responsables.
- Adapter les productions et les modèles économiques afin qu'ils soient cohérents avec les caractéristiques du territoire.
- Une partie du panel propose la création d'un label ou l'intégration d'un label existant qui renseigne sur le taux de pollution d'un produit. D'autres membres redoutent un effet contraire à celui recherché, en raison de risques de greenwashing mais aussi d'un risque de noyer le consommateur dans un surplus d'information. *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°1 : Information, sensibilisation, transparence)*
- Mettre en œuvre une communication en direction des citoyens à propos des règles, des responsabilités et des conséquences de la pollution.

Défi n° 5 : Solutions basées sur la nature, adaptation des modèles, des imaginaires, préservation des milieux et de la biodiversité

Améliorer les milieux aquatiques et la biodiversité sur le long terme en incluant les citoyens dans la démarche

Motivation et justification du défi

Deux éléments clefs motivent ce défi :

- La protection et la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.
- La nécessité de changer le rapport des citoyens à la ressource en eau.

Conditions de réussite

Les conditions de réussite qui permettront de relever ce défi ressortent de quatre catégories d'action :

En matière d'éducation, le panel préconise :

- D'informer les citoyens de l'état de la ressource en eau (à travers des campagnes d'information notamment).
- De former les citoyens et les jeunes à préserver la ressource : faire venir des intervenants extérieurs à l'école (chercheurs, artistes, ingénieurs, etc.).

Dans le domaine culturel, le panel recommande :

- D'encourager le financement de productions (artistiques, cinématographiques, etc.) qui promeuvent la préservation des milieux et de la ressource dans le but de changer la perception de l'eau par les citoyens (l'expérience de la lutte contre le tabac montre le changement de la perception de la cigarette, par exemple dans les films : avant, les acteurs fumaient beaucoup et la cigarette était bien perçue ; aujourd'hui, avec les mesures gouvernementales et le changement d'image du tabac, les acteurs fument moins dans les films comme le public).
- D'organiser une rencontre dans un cadre festif/culturel/ludique qui réunisse les acteurs concernés par l'eau (communes, chercheurs, associations de protection de l'environnement, syndicats gérant des barrages, tourisme, etc.) pour informer les usagers dans un cadre différent avec des artistes/chanteurs (comme « Dans les Bras du Rhône » (7) dans le Pays d'Arles).

En matière de droit, le panel souhaite :

- Donner un statut juridique aux cours d'eau (et aux écosystèmes connexes) pour protéger la ressource en cas de dégradation (et appliquer efficacement le principe pollueur-payeur) comme au Québec avec la rivière Mutehekau Shipu. Les droits suivants pourraient être reconnus : « le droit de vivre, d'exister et de couler ; le droit au respect de ses cycles naturels ; le droit d'évoluer naturellement, d'être préservée et d'être protégée ; le droit de maintenir sa biodiversité naturelle ; le droit de maintenir son intégrité ; le droit de remplir ses fonctions essentielles au sein de son écosystème ; le droit d'être à l'abri de la pollution ; le droit à la régénération et à la restauration et le droit d'ester en justice ». Voir aussi l'expérimentation du Parlement du Rhône. *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°2 : Participation citoyenne, gouvernance ouverte, gestion publique, partage équitable de l'eau)*
- Allouer un budget à la remise en état des cours d'eau (renaturation) et laisser la place aux cours d'eau pour limiter les risques d'inondation et leur rendre leur bonne santé.
- Protéger davantage les zones humides, limiter l'artificialisation des sols, vérifier l'état des zones humides avec des prélèvements sur la biodiversité, la qualité de l'eau, etc. *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°6 : S'assurer que les enjeux de l'eau soient systématiquement intégrés dans l'aménagement du territoire)*
- Renforcer les contrôles sur les zones protégées et appliquer les règlements, afin que ce soient des zones réellement protégées et limiter très fortement les dérogations, organiser les contrôles par un organisme indépendant et mettre en place des sanctions dissuasives. Ces contrôles seraient payés par les personnes qui dépassent leur quota de consommation d'eau considéré comme non acceptable (et donc payent davantage). *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°6 : S'assurer que les enjeux de l'eau soient systématiquement intégrés dans l'aménagement du territoire)*
- Organiser une gestion commune de l'eau (par les collectivités ou par l'Etat) car c'est un bien commun : empêcher le profit sur la ressource, impliquer les citoyens dans la gestion de la ressource avec des panels variables, des associations, des référendums. *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°2 : Participation citoyenne, gouvernance ouverte, gestion publique, partage équitable de l'eau)*

En matière d'aménagement du territoire, le panel propose :

- D'encourager les solutions et les constructions durables qui ne dégradent pas le milieu.
- De hiérarchiser les enjeux (mettre l'environnement et/ou le social devant les intérêts économiques).
- De favoriser les solutions qui ont des bénéfices multiples (environnementaux, sociaux, économiques).
- D'adapter les cultures à la disponibilité en eau (pas de maïs si la ressource en eau n'est pas adaptée), revenir à des espèces endémiques et qui peuvent s'adapter/survivre au changement climatique.

Rôle des citoyens

Le panel considère que les citoyens pourraient / devraient mettre en œuvre les actions suivantes :

- Faire pression sur les instances de pouvoir pour la préservation des milieux (manifestations, pétitions, etc.).
- Faire circuler les informations autour de la préservation (réseaux sociaux, médias, reportages).
- Se renseigner sur les solutions utilisées ailleurs, par exemple les solutions utilisées pour lutter contre la désertification autour du Sahara qui pourraient être adaptées aux Pyrénées-Orientales.
- Se renseigner sur la ressource au niveau local (voir l'état du cours d'eau, de la zone humide de la commune).
- Mettre en place un système local (type monnaie locale par exemple comme la monnaie Sauvage à Marseille (8)) pour encourager la dépollution des milieux et généraliser cette solution.
- Encourager les solutions basées sur la nature pour préserver les milieux (plantation d'arbres pour conserver l'humidité des sols, par exemple).

8- <https://sauvage-med.fr/monnaie-sauvage/>

Défi n° 6 : S'assurer que les enjeux de l'eau soient systématiquement intégrés dans l'aménagement du territoire

Motivations et justifications

L'aménagement des territoires a des effets majeurs, qu'ils soient directs et indirects, sur l'ensemble du cycle de l'eau : qualitatifs, quantitatifs, gestion des écoulements et les risques associés, etc. Il existe de nombreux domaines au sein desquels la question de la gestion de l'eau n'est pas ou n'a pas été suffisamment prise en considération, comme l'urbanisme, l'industrie, l'agriculture ou les loisirs.

L'eau est aujourd'hui devenue une ressource en tension et la pression sur cette ressource et les milieux s'est accentuée du fait des activités humaines croissantes et du changement climatique.

Conditions de réussite

Le panel demande la mise en œuvre ou le renforcement des actions suivantes :

Renforcer la réglementation pour que les bâtiments soient plus économes en eau :

- L'objectif est de s'assurer que les porteurs de projets et services instructeurs placent les questions de l'eau en tête des enjeux à prendre en considération dans l'aménagement des territoires.
- Les aménagements doivent avoir le moins d'impact possible sur la ressource en eau et sa gestion.
- Mettre en place, dans le domaine de l'habitat, des critères de performance liés à la gestion de l'eau au même titre que ce qui existe déjà dans le domaine énergétique (DPE : Diagnostic de Performance Energétique). Rendre obligatoire la réalisation de ces diagnostics lors des différentes démarches d'achat/revente, de rénovation et de construction.

Intégrer les enjeux de l'eau dans la maîtrise foncière et renforcer leur place au sein des règles d'urbanisme :

- Les aménagements doivent minimiser au maximum leurs impacts négatifs sur les milieux.
- Prioriser les enjeux liés à l'eau dans les prescriptions réglementaires d'urbanisme.
- Intégrer aux différents schémas d'aménagement, depuis le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) jusqu'au plan local d'urbanisme (PLU), les questions et enjeux liés au SDAGE.
- Identifier les zones humides et renforcer la réglementation afin de les sanctuariser, sans possibilité de dérogation et de compensation.
- Protéger davantage les zones humides, limiter l'artificialisation des sols, vérifier l'état des zones humides avec des prélèvements sur la biodiversité, la qualité de l'eau, etc. *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°5 : Solutions basées sur la nature, adaptation des modèles, des imaginaires, préservation des milieux et de la biodiversité)*

- Renforcer les contrôles sur les zones protégées et appliquer les règlements, afin que ce soient des zones réellement protégées et limiter très fortement les dérogations, organiser les contrôles par un organisme indépendant et mettre en place des sanctions dissuasives. Ces contrôles seraient payés par les personnes qui dépassent leur quota de consommation d'eau considéré comme non acceptable (et donc payent davantage). *(Cette proposition se trouve également dans le défi n°5 : Solutions basées sur la nature, adaptation des modèles, des imaginaires, préservation des milieux et de la biodiversité)*
- Exiger des porteurs de projets une évaluation des effets et impacts de leurs opérations sur la gestion de l'eau. Évaluation basée sur des données chiffrées concrètes.
- Réaliser des audits sur les aménagements déjà existants afin d'évaluer leurs impacts sur les milieux, la ressource et sa gestion. Conduire ses analyses sur l'ensemble des territoires : au sein des milieux urbains, ruraux ; dans les zones résidentielles, zones artisanales et industrielles, espaces et bâtiments publics. L'objectif est d'envisager des rénovations ayant un gain environnemental et qui intègrent une bonne gestion de l'eau, comme par exemple :
 - Tendre vers la désimperméabilisation des sols.
 - Valoriser les systèmes agroforestiers en agriculture (plantation de haies pour favoriser l'infiltration des eaux, etc.) ainsi que des systèmes d'irrigation économes en eau.
 - Élaborer des projets intégrant une gestion vertueuse de l'eau : collecte et réutilisation des eaux de pluie, des eaux grises, réducteur de débit, etc.
 - Séparer les réseaux d'eau potable et non potable.
- Renforcer les moyens de contrôle afin de s'assurer de la mise en œuvre de la réglementation actuelle et future.

Le rôle des citoyens

- Rendre obligatoires les réunions de concertation, en amont des projets.
- Convier les citoyens à l'élaboration des projets et prendre en compte leurs avis.
- Développer la communication autour des concertations et favoriser la participation des citoyens.
- S'appuyer sur la connaissance du territoire qu'ont les citoyens.

Annexes – Les intervenants

Session 1 – Samedi 13 janvier

- **Florence HABETS**, Hydroclimatologue, directrice de recherche (CNRS)
- **Kristell ASTIER-COHU**, Directrice du département de la connaissance et de la planification (AERMC)
- **DIDIER PITRAT**, Chef de Pôle Délégation de Bassin Rhône-Méditerranée (DREAL de bassin)
- **Audrey ROPARS**, Cheffe de projet SDAGE et coordination de la planification (AERMC)
- **Claire MORAND**, Cheffe de projet SDAGE, SAGE et gestion locale de l'eau (AERMC)
- **Julien DUBUIS**, Chef de service planification et économie (AERMC)

Session 1.A – Jeudi 25 janvier

- **Thomas PELTE**, Chef du service ressource en eau et milieu (AERMC)
- **Patrice GARIN**, Ingénieur de recherche (INRAE)
- **Olivier GEFARD** et **Arnaud CHAUMOT**, Directeurs de recherche (INRAE)

Session 1.B – Jeudi 1^{er} février

- **Stéphane GHIOTTI**, Directeur de recherche (CNRS)
- **Nicolas DEBIAIS**, Associé et directeur (Biotec)
- **Benoît TERRIER**, Expert Hydromorphologie des eaux de surface (AERMC)

Session 2 – Samedi 16 mars

- **Sylvain LEMAÎTRE**, ingénieur réseau (Maison François Cholat)
- **Josselin BOBET**, Expert environnement (Solvay Travaux)
- **Cyrille GIREL**, Responsable du pôle EQSP (Grand Chambéry)
- **Céline GAULLIER**, Animatrice captages prioritaires (SIEP Valloire Galaure)
- **Mathieu DUPUIS**, Technicien de rivière (SMMAR)
- **Céline BARBIERO**, Déléguée EDF à la coordination de l'eau pour le bassin Rhône Méditerranée
- **Roland BRUNET**, Fédération Départementale de Pêche et protection du Milieu Aquatique du Jura
- **Nathalie SUREAU BLANCHET**, Experte en sociologie de l'environnement (AERMC)
- **Emmanuel HEYRMAN**, Directeur du tourisme (Communauté de communes Cœur de Chartreuse)
- **Sandrine BATUT**, Responsable des politiques de l'eau (SMBVL)
- **Simon GAILLOT**, animateur de l'union des Fédérations de pêche du bassin
- **Christophe NAGEARAFFE**, Nuciculteur